

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 19 décembre 2017 à 18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, Maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-266

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté ;

01. Ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Immeuble à acquérir – Immeuble de Monsieur Noël Picard et Claudette Drouin ;
04. Renouvellement – Contrat de soutien 2018 d'Infotech ;
05. Patinoire – Embauche des employés ;
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

03. IMMEUBLE À ACQUÉRIR – Immeuble de Monsieur Noël Picard et Madame Claudette Drouin

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 15 novembre 2017 entre la Municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard et Madame Claudette Drouin concernant l'achat par la Municipalité de la propriété desdits Noël Picard et Claudette Drouin, sise au 23, rue Poirier, Pierreville (Québec), J0G 1J0 et connue et désignée comme étant une partie du lot originaire mille cent quatorze (1114 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville, avec bâtisse dessus construite, de même que le contenu de la résidence, trois quais, les matériaux de construction se trouvant sur la propriété et le pavé uni actuellement sur les lieux, les biens personnels des vendeurs étant exclus de la transaction;

CONSIDÉRANT le mandat donné par la municipalité à Monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, par la résolution 2017-12-243, pour la préparation d'une description technique du terrain à acquérir;

EN CONSÉQUENCE

2017-12-267

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité se porte acquéresse d'un immeuble sis en la municipalité de Pierreville, connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot mille cent quatorze (1114 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville, propriété de Monsieur Noël Picard et de Madame Claudette Drouin et sise au 23, rue Poirier, Pierreville (Québec), J0G 1J0 et ce, pour la somme de cent quarante-cinq mille dollars (145 000 \$) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir entre les parties ;

QU'AUX termes dudit acte de vente à intervenir entre les parties, la municipalité accorde au vendeur un délai de six (6) mois à compter de la signature dudit acte pour libérer les lieux ;

QUE la municipalité se porte acquéresse dudit immeuble sans garantie légale de qualité et à ses risques et périls ;

QUE Monsieur Éric Descheneaux, maire et Madame Lyne Boisvert, directrice générale, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat d'achat sans garantie légale de qualité, aux conditions ci-dessus mentionnées, à payer le prix de vente et à en obtenir quittance, à procéder aux ajustements de taxes municipales et scolaires et à payer la partie à être assumée par la Municipalité pour le reste de l'année de même qu'à signer tous autres documents et à poser tous gestes jugés nécessaires pour donner plein et entier effet à ladite transaction.

04. RENOUVELLEMENT – Contrat de soutien 2018 d'Infotech

CONSIDÉRANT le contrat de cinq ans signé et conclu avec la compagnie Infotech en 2015 et qui prendra fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la facture reçue en date du 7 décembre dernier pour le contrat d'entretien 2018 et le logiciel Sygem ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-268

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 201800001 au montant de 6 822 \$ (taxes en sus) à *INFOTECH* comprenant le contrat de soutien 2018 ainsi que le logiciel municipal Sygem.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414

05. PATINOIRE – Embauche des employés

CONSIDÉRANT que l'hiver est à nos portes et que nous devons procéder à l'embauche des employés œuvrant aux patinoires municipales ;

CONSIDÉRANT que tous les candidats ayant déposé leur cv ont été rencontrés la semaine dernière à l'Hôtel de Ville situé au 26, rue Ally ;

CONSIDÉRANT que les préposés aux patinoires extérieures assumeront les mêmes responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-269

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'embauche des personnes suivantes au poste de préposé aux patinoires, à savoir :

- *Maximilien Grenier – Agira à titre de substitut*
- *Zac Desmarais*
- *Yannick Desmarais*

QUE le salaire forfaitaire a été déterminé au montant de 1 200 \$/employé.

QUE l'employé substitut sera rémunéré selon la feuille de temps qu'il aura complétée, jusqu'à concurrence de 1 200 \$.

SI un préposé se blesse, il sera rémunéré au prorata du 1 200 \$ selon le nombre de mois dans la saison.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire patinoire Notre-Dame » 02 701 30 145 et « Salaire patinoire Pierreville » 02 701 30 144

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions commence à 18 h 50 et se termine à 18 h 50.

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-12-270

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 50.

Éric Descheneaux, maire

*Lyne Boisvert CPA-CGA,
Directrice générale*